



# Rapport d'activités Aout 2014

## Sommaire

Points principaux .....	1
1 Relations extérieures .....	2
2 Investigations.....	2
3 Opérations .....	2
4 Département juridique .....	2
5 Média .....	3
6 Conclusion .....	3

## Points principaux

- Le mois d'Aout 2014 est marqué par la prise de repos annuelle de l'ensemble de l'Equipe du GALF.
- Une permanence est assurée pour le suivi juridique des arrestations de Juillet 2014. Sékou Doumbouya pour l'abattage d'un éléphant et M. Kamissoko pour capture et détention illégale d'espèce animale intégralement protégée (Chimpanzé)
- Une réunion avec la CITES est menée.

## 1 Relations extérieures

- Réunion CITES: GALF a participé à une rencontre d'échange au Ministère de l'environnement. La réunion a regroupé tous les acteurs impliqués dans la lutte contre criminalité faunique comme la douane, la police, l'agent judiciaire de l'Etat, l'organe de gestion de la CITES et les membres de cabinet du Ministère de L'environnement. A l'issu de cette rencontre il a été demandé à GALF de proposer un document formalisant notre partenariat avec le Ministère.

## 2 Investigations

- L'équipe d'investigation prend son repos annuel. Aucunes investigations au mois d'Aout 2014.

## 3 Opérations

- L'équipe des opérations prend son repos annuel. Aucunes opérations au mois d'Aout 2014.

## 4 Département juridique

- Suivi juridique des arrestations de Juillet 2014. A savoir, Sékou Doumbouya pour l'abattage d'un éléphant et M. Kamissoko pour capture et détention illégale d'espèce animale intégralement protégée (Chimpanzé)
- GALF a aussi effectué la continuité du suivi juridique de l'affaire Ousman Diallo (Capture et détention illégale d'espèces animales diverses intégralement protégées.)

## 5 Média

- L'équipe des opérations Média prend son repos annuel. Aucune opérations médiatiques au mois d'Aout 2014.

## 6 Conclusion

Le mois d'aout est marqué par la volonté et la détermination du GALF à poursuivre ses actions juridique auprès de Mr Sekou Doumbouya et de Mr Kamissoko, tous deux incarcérés à la prison civile de Kankan ainsi que Mr Ousman Diallo, incarcéré à la prison centrale de Conakry. La collaboration entre le projet GALF et les autorités ainsi qu'avec les autres partenaires de l'application de la loi est toujours aussi forte et productive.